



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER DE BANDE DESSINÉE INTITULÉ "CRÉE TON PERSONNAGE DE SORCIÈRE" PAR JUDITH PEIGNEN LE SAMEDI 11 JUILLET 2026 A 10H30 DANS LA JARDIN DE COEUR DE VILLE

**DÉCISION N° DM-26-161
EN DATE DU 11 MAI 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des médiathèques destinées au public dans le cadre de la manifestation « La bibliothèque au jardin »,

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Judith Peignen, domiciliée au 14, rue du général Guilhem-75011 Paris, d'un atelier de bande dessinée intitulé « créé ton personnage de sorcière, samedi 11 juillet 2026 à 10h30 dans le jardin de Cœur de Ville, situé avenue de Vorges à Vincennes.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Judith Peignen, domiciliée au 14, rue du général Guilhem-75011 PARIS, un contrat de prestation de service pour l'animation d'un atelier de bande dessinée intitulé « crée ton personnage de sorcière », samedi 11 juillet 2026, à 10h30 dans le jardin de Cœur de Ville, situé avenue de Vorges-à Vincennes, dont le coût est fixé à trois cent dix euros et 47 centimes nets (310.47 €) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du
patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260511-lmc1H14233H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/05/2026
Date de Publication : 11/05/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourse citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260511-lmc1H14233H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/05/2026
Date de Publication : 11/05/2026